

ANNEXE

AVIS DE FAUTE DISCIPLINAIRE REPROCHÉE ET RENVOI AU
BUREAU D'ENQUÊTE SUR L'APPLICATION DE LA LOI

LOI SUR LES ENQUÊTES RELATIVES À L'APPLICATION DE LA LOI

Date de la plainte :

N° de dossier :

Plaignant :

Policier défendeur :

(Inscrire le rang, le matricule et le service de police)

SACHEZ que le Commissaire aux enquêtes relatives à l'application de la loi défère la plainte précitée au Bureau d'enquête sur l'application de la loi pour qu'il tienne audience et statue sur le bien-fondé des allégations qu'elle contient concernant certaines fautes disciplinaires, définies à l'article 29 de la *Loi sur les enquêtes relatives à l'application de la loi*, qui auraient été commises par le policier défendeur susmentionné, savoir, qu'il ou elle :

1.

2.

3.

FAIT à _____, le _____ 19 .

Commissaire, L.E.A.L.